



PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 JUIN 2026

L'an deux mil vingt-six, le 10 juin, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Bretenières, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Alain SCHMITT, Maire.

Présents : Mesdames Sandrine CHUARD, Déborah DEMAIMAY, Nathalie GUYON, Messieurs, Roland CURIE, Frédéric DURET, Alain SCHMITT, El Houssin SOUNNI.

Le quorum est atteint.

Secrétaire de séance : Déborah DEMAIMAY

Ordre du jour de la séance :

✓ *Approbation du compte-rendu du 8 avril 2026.*

Délibérations :

- ❖ 2026-20 Subvention Association Sportive du Collège Marcel Aymé
- ❖ 2026-21 Adhésion aux Communes Forestières du Jura
- ❖ 2026-22 Référent DEA
- ❖ 2026-23 Référent CLECT
- ❖ 2026-24 Référent espèces invasives

Ouverture de séance : le 10 juin 2026 à 18h30

✓ *Approbation du compte-rendu du 8 avril 2026 à l'unanimité des membres présents*

❖ 2026-20 Subvention Association Sportive du Collège Marcel Aymé

M. le Maire présente au Conseil municipal la demande de subvention déposée par l'Association Sportive du Collège Marcel Aymé pour l'année 2026.

Le Conseil municipal est invité à se prononcer sur l'attribution d'une subvention d'un montant de 30 € à l'Association Sportive du Collège Marcel Aymé.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- DÉCIDE d'allouer à l'Association Sportive du Collège Marcel Aymé une subvention de 30 € pour l'année 2026 ;
- AUTORISE M. le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires et à signer tous les documents relatifs à l'exécution de la présente délibération.

❖ 2026-21 Adhésion aux Communes Forestières du Jura

M. le Maire expose au Conseil municipal que l'Association des Communes Forestières du Jura a pour objet de représenter et d'accompagner les collectivités propriétaires de forêts dans la gestion durable de leur patrimoine forestier, la défense de leurs intérêts, ainsi que dans la mise en œuvre des politiques forestières et environnementales.

Il est proposé au Conseil municipal d'adhérer à l'Association des Communes Forestières du Jura.

Le montant de la cotisation annuelle est de 199 €.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- DÉCIDE DE NE PAS adhérer à l'Association des Communes Forestières du Jura ;



❖ 2026-22 Référent DEA

M. le Maire rappelle au Conseil municipal que la commune est équipée d'un défibrillateur mis à disposition du public.

Afin de garantir le bon fonctionnement de ces équipements et de répondre aux obligations réglementaires relatives à leur maintenance et à leur suivi, il convient de désigner un référent chargé de veiller au contrôle régulier des appareils.

Il est proposé au Conseil municipal de désigner un référent DEA au sein de la collectivité.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- DÉSIGNE Mme GUYON Nathalie en qualité de référente DEA de la commune ;
- AUTORISE M. le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération et à signer tout document s'y rapportant.

❖ 2026-23 Référent CLECT

M. le Maire informe le Conseil municipal qu'il convient de désigner un représentant de la commune au sein de la CLECT de la Communauté de communes de la Plaine Jurassienne.

Il est proposé au Conseil municipal de procéder à la désignation de son représentant.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- DÉSIGNE M. SOUNNI El Houssin en qualité de représentant de la commune au sein de la CLECT.
- AUTORISE M. le Maire à accomplir toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

❖ 2026-24 Référent espèces invasives

M. le Maire informe le Conseil municipal qu'il convient de désigner un représentant de la commune pour les espèces invasives.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- DÉSIGNE Mme DEMAIMAY Déborah en qualité de référente des espèces invasives.
- AUTORISE M. le Maire à accomplir toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Questions diverses

- Désignation des représentants de la commune pour le renouvellement du bureau de l'association foncière : SOUNNI El Houssin, DURET Frédéric, SCHMITT Alain.
- Recensement de la population en 2027 : l'agent recenseur sera à nouveau Mme CURIE Chantal.
- Rappel des horaires de nuisance sonores : du lundi au samedi : 8h à 12h, et de 13h30 à 20h, dimanche et jours fériés : 10h à 12h.
- Une proposition de mutuelle pour les habitants a été proposé par AXA. Après approbation du conseil municipal la convention a été signé.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 20h.

Prochain conseil le 8 juillet 2026.

La secrétaire de séance,
Déborah DEMAIMAY

Le Maire,
Alain SCHMITT

